



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 2 juin 2006 — N° 36

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec concernant les résultats officiels du scrutin lors de l'élection partielle tenue le 10 avril 2006 dans la circonscription électorale de Sainte-Marie–Saint-Jacques ;

(Dépôt n° 298-20060602)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 2 juin 2006.

(Dépôt n° 299-20060602)

Dépôts de rapports de commissions

M. Descoteaux (Groulx), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 1^{er} juin 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 300-20060602)

2 juin 2006

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 13, 14, 22, 27 et 28 septembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives ;

(Dépôt n° 301-20060602)

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 21, 22, 23, 28 et 29 mars, les 4 et 13 avril ainsi que les 11, 16, 18, 23, 30 et 31 mai 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 302-20060602)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 568 citoyens et citoyennes de la région du lac Humqui, dans la circonscription de Matapédia, concernant l'ensemencement de l'omble de fontaine dans le lac.

(Dépôt n° 303-20060602)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 437 citoyens et citoyennes de Trois-Rivières, concernant le processus de changement de zonage du parc Roland-Leclerc, situé dans cette ville.

(Dépôt n° 304-20060602)

2 juin 2006

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée se réunisse lundi prochain, le 5 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

Mme Papineau (Prévost) propose :

2 juin 2006

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la sécurité aquatique, qui se tient du 3 au 10 juin 2006, qui vise notamment à sensibiliser la population à une pratique sécuritaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Champagne (Champlain), Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées, sous le thème *Ensemble, tout le monde y gagne*, et qu'elle réitère l'apport essentiel des personnes handicapées à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

2 juin 2006

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de procéder à l'adoption du rapport final sur la sécurité routière au Québec et de déterminer les observations, les recommandations et les conclusions de la commission à la suite des consultations particulières sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 5, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 5 est adopté.

2 juin 2006

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au lundi 5 juin 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 01, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au lundi 5 juin 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET